

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

VILLE DE BRIARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué trois avril, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DENIZOT Gabriel.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Absents excusés :

Madame MOLONEY Pauline ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur SEGURET Alain ; Madame PINON Nicole.

Procurations a été donnée à :

Madame MOLONEY Pauline a donné pouvoir à Monsieur DORSO André ;
Madame LECOMTE Sylvie a donné procuration à Monsieur MANZANO Patrick ;
Monsieur SEGURET Alain a donné procuration à Monsieur FAISY Fabien ;
Madame PINON Nicole a donné procuration à Madame BOURGOIN Evelyne.

Madame GUILLAUME Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026- 017 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Vu l'article du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21.

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,
Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation.

Considérant que la délégation militaire départementale du Loiret contribue à l'animation du réseau des correspondants communaux de défense dont les missions ont été précitées dans les circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 et par diverses instructions ministérielles.

Considérant que ceux-ci ont vocation à contribuer à l'entretien du lien entre les armées et la nation.

Considérant que chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense.

Considérant que ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine.

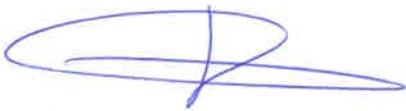
Considérant la proposition de désigner Monsieur DORSO André, adjoint à la sécurité, correspondant défense pour la Ville de Briare.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Désigne Monsieur DORSO André, adjoint à la sécurité, en tant que Correspondant Défense pour la ville de Briare.

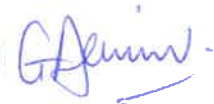
Le 13 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie GUILLAUME

Le Maire,



Gabriel DENIZOT